

1. Septembre 1780.

35

vé un autre différent entre la Porte & la Russie à l'égard de la nomination d'un consul à Bucharest en Valachie. La dernière convention dit très-distinctement que l'Impératrice de Russie pourra établir des consulats dans toutes les places du gouvernement turc; mais la Porte soutient que comme il y a été ajouté, que cela doit se faire sur le pied des consuls d'autres nations étrangères, ces nominations ne peuvent être faites que dans les places où les autres Puissances étrangères ont des consuls, & que par conséquent on ne doit point comprendre par l'expression, dans toutes les places, celles qui ne sont point désignées sous le nom d'échelles de commerce, ou de places dans lesquelles il ne réside point d'autres consuls.

Quoique la peste n'ait point encore causé de grands ravages dans cette capitale, où elle regne actuellement, on ne laisse pas néanmoins d'avoir de continuelles inquiétudes au sujet de cette cruelle maladie. Il y eut ces jours-ci une servante qui en fut tout-à-coup atteinte dans une maison située à côté de l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre à Bujukdere; mais comme on l'a obligée de quitter le village avec la famille qu'elle servoit, on n'apprend point que la contagion se soit déclarée ailleurs. — La flotte turque se trouve encore dans l'Archipel, & l'on n'apprend point qu'elle ait encore rien exécuté jusqu'à présent. Cependant l'on dit que les troubles ont recommencé dans la Morée. Le Capitain-Bacha paroît ne s'appliquer qu'à tâcher de